

Biens communs et numérique: l'alliance transformatrice

Valérie Peugeot

► **To cite this version:**

Valérie Peugeot. Biens communs et numérique: l'alliance transformatrice. Lisette Calderan and Pascale Laurent and Hélène Lowinger and Jacques Millet. Le document numérique à l'heure du web, ADBS, pp.141-154, 2012, Le document numérique à l'heure du web de données, 978-2-84365-142-7. <hal-00843803>

HAL Id: hal-00843803

<https://hal.inria.fr/hal-00843803>

Submitted on 12 Jul 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Biens communs et numérique

L'alliance transformatrice

Valérie Peugeot

Politiste de formation, Valérie Peugeot est prospectiviste au sein du laboratoire de sciences sociales et humaines d'Orange Labs. Futur du web, ouverture des données, internet des objets, usages des communautés créatives, besoins spécifiques des pays en développement, innovation ouverte... sont quelques-uns des sujets sur lesquels elle a récemment travaillé. Par ailleurs, elle préside l'association Vecam qui met en débat les questions politiques et sociales liées aux technologies de l'information et de la communication, comme les enjeux de biens communs informationnels, de propriété immatérielle, de rapports entre sciences et société, etc. valerie.peugeot@orange.com

En 2009, Elinor Ostrom recevait le prix Nobel d'économie, devenant ainsi la première femme à obtenir cette distinction. Cette mise en lumière a été l'occasion de sortir de sa confidentialité la théorie des communs sur laquelle elle a travaillé l'essentiel de sa vie. Quatre ans plus tard, et alors qu'Elinor Ostrom vient de nous quitter [13], les « communs » font l'objet d'une appropriation fulgurante par des mouvements et des acteurs engagés sur des terrains de transformation sociale et politique totalement hétérogènes : convoqués à Rio+20 par le « Sommet des peuples pour la justice sociale et environnementale en défense des biens communs », ils sont également mobilisés par des mouvements comme Occupy, des défenseurs de malades du sida, des militants du logiciel libre ou du *open hardware*, des communautés indigènes ou encore des partisans d'une culture libre.

1 Respiration, plasticité, résonance : les trois vertus majeures des communs

Comment expliquer ce succès ? Trois raisons majeures semblent y concourir.

La première est bien entendu liée à la formidable respiration politique que cette pensée ouvre à des mouvements orphelins d'un récit suffisamment robuste pour offrir une alternative à la pensée libérale et néo-libérale qui domine la scène depuis les années quatre-vingt et à la crise dans laquelle sont plongées nos sociétés. Or c'est bien ce que propose la théorie des communs. Les multiples terrains qu'a observés Ostrom pendant trente ans, de l'Indonésie à Los Angeles en passant par le Mexique, le Japon et la Suisse, ont démontré empiriquement que le marché et la gestion publique ne sont pas les deux seules manières d'envisager l'économie et la gouvernance, mais que de multiples communautés ont su inventer et faire durer [5] des modèles basés sur le partage, la coopération et la régulation co-construite [15]. Alors que l'échec des régimes dits communistes semblait avoir disqualifié définitivement l'idée de propriété collective, qui était en réalité une propriété étatique verticale et centralisée, les communs démontrent que la propriété partagée est possible mais cette fois-ci sur un mode distribué, porté par une pluralité de communautés [1].

La deuxième raison est liée à la plasticité de cette pensée sur les communs : comme l'a souligné là encore Ostrom, il n'existe pas un mais plusieurs modèles de communs. Charge à chaque communauté, en fonction de son contexte spécifique, de réinventer ses propres règles de fonctionnement et de protection. Même si les communs renvoient dos à dos le marché et l'État dans leur constat d'impuissance à gérer les crises majeures de la planète (depuis la pauvreté endémique jusqu'à la crise écologique), ils n'ont pas nécessairement vocation à s'y substituer intégralement mais à les compléter dans leurs insuffisances, les limiter dans leur prétention à l'universalité, les contraindre à se remettre en cause, à ouvrir et protéger un espace pour les communs. Cette logique de changement incrémental, pragmatique et par hybridation répond aux attentes de mouvements qui ne veulent plus de grands récits totalisants (religieux ou idéologiques).

Troisième facteur, les biens communs entrent en résonance avec de multiples initiatives portées souvent dans une forme d'isolement ou de marginalité, et qui vont trouver là une occasion de se relier, de trouver cohérence : monnaies alternatives type SELs, mouvements de défense des droits de malades pour l'accès aux médicaments génériques [11], mouvement des coopératives, promoteurs de

savoirs en accès libre... voient émerger autour des communs une même grille de lecture de leurs actions. Ce qui n'est pas sans faire émerger simultanément des lignes de tensions, voire de contradictions entre ces acteurs [9].

À ces trois raisons intrinsèques à la pensée des communs vient s'en ajouter une extrinsèque : la diffusion accélérée du numérique et de ses réseaux dans nos économies et nos sociétés.

Une diffusion de l'immatériel qui percole avec la pensée des communs jusqu'ici tournée vers les ressources naturelles et matérielles – forêt, ressource hydraulique, pâturages, etc. – et va l'amplifier, voire la transformer [10]. Cette percolation intervient de différentes manières que nous pouvons résumer ainsi : en premier lieu, la société informationnelle porte dans son acte de naissance, que constituent les émergences successives d'Internet puis du web, la marque des communs ; en deuxième lieu, les biens numérisés présentent des caractéristiques économiques qui les apparentent à ce qu'Ostrom appelle des *Common Pool Resources*, ce qui va obliger les acteurs qui les produisent et les consomment à se poser la question de leur statut marchand ou commun ; enfin, en stimulant des organisations horizontales, déhiérarchisées, les réseaux du numérique constituent de formidables facilitateurs des pratiques de partage et de collaboration inhérentes aux logiques de communs.

2 Internet, un commun « by design »

L'histoire même d'Internet est exemplaire de ces logiques d'hybridation entre commun, public et privé. Fruit de recherches financées sur fonds publics et portées à la fois par l'armée états-unienne au sein de la DARPA¹ et par des chercheurs universitaires, appuyé sur des infrastructures appartenant à des opérateurs à l'époque eux aussi publics, ce réseau s'est construit dès son origine autour d'une règle fondamentale intitulée « la neutralité du net » : le principe que tous les contenus doivent être acheminés de la même manière, quel qu'en soit l'émetteur ou le destinataire et quelles qu'en soient les qualités. Cette méta-règle fait échapper le réseau à la logique de l'offre et de la demande et lui donne le statut d'une ressource partagée accessible à toute personne disposant d'un ordinateur et d'une connexion.

À la neutralité du net viennent progressivement s'ajouter des modes d'organisation de son développement et de son amélioration technique, appuyés sur des communautés auto-constituées que sont l'ISOC², l'IETF³, puis le W3C⁴. Ces organisations sont composées d'experts, détachés pour la plupart par leurs entreprises et qui s'autorégulent avec des sortes de chartes (le « Tao » dans le cas de l'IETF). En revanche, la gestion des noms de domaine échappe à cette auto-organisation puisque, même si en façade les différentes parties prenantes sont conviées à la table de l'ICANN⁵, le ministère du commerce états-unien reste décideur en dernier ressort.

Cet édifice métis entre bien commun, bien public (au sens de bien géré par la puissance publique [17]) et marché est aujourd'hui fragilisé, notamment par la remise en cause de la neutralité de l'Internet.

3 Des ressources immatérielles à libérer ou à enclore ?

Au-delà de l'infrastructure réseau et de la superstructure web, ce sont tous les champs de l'activité humaine qui sont obligés de repenser leur relation à la propriété et à la gouvernance lorsque le numérique s'y introduit. En effet, une des caractéristiques des ressources partagées – *Common Pool Resources* – étudiées par Ostrom et le courant de l'université de Bloomington est leur non-excluabilité, c'est-à-dire le fait que l'utilisateur d'une ressource comme une rivière ne peut pas empêcher des tiers de s'en servir également. Les biens numérisés, en circulant pour un coût quasi nul sur les réseaux, se prêtent naturellement à cet accès ouvert.

À ceci vient s'ajouter un facteur de questionnement supplémentaire : contrairement aux ressources naturelles observées par Ostrom – une nappe phréatique, une forêt –, les biens numérisés – un livre,

1 Defense Advanced Research Projects Agency

2 Internet Society Association

3 Internet Engineering Task Force

4 World Wide Web Consortium

5 Internet Corporation for Assigned Names and Numbers

un disque – ne sont pas rivaux, c'est-à-dire que l'utilisation par l'un ne prive pas l'autre de son usage, ne diminue pas la ressource, ne met pas en danger sa permanence. Dès lors la question de leur régime de propriété se pose avec une acuité inédite dans l'histoire économique de l'humanité. Par défaut, une ressource numérique dispose des caractéristiques nécessaires à une gestion partagée et coopérative. Ce devrait même être un candidat idéal aux communs puisque les problèmes de passagers clandestins (*free riders*) et d'atteinte à la ressource (la fameuse « tragédie des communs » dénoncée par Hardin [8]) n'ont plus lieu d'être.

Or on constate un double phénomène : d'une part de nombreuses communautés actent ce bouleversement et choisissent délibérément de placer leurs créations, innovations, œuvres, productions en biens communs. D'autre part apparaissent simultanément de nouvelles enclosures [4], c'est-à-dire de méthodes qui enlèvent à ces ressources leurs qualités spécifiques et les rendent à nouveaux rivales et excluables. Tout comme les propriétaires terriens, du XIII^e au XVII^e siècle, ont enclos les prairies communales sur lesquelles les paysans emmenaient paître leurs bêtes, les chassant vers les villes et des emplois de filature, les industries verticales du numérique, héritières du modèle industriel, limitent l'accès aux biens et services immatériels. Pour ce faire, elles s'appuient sur des régimes de droit de propriété dite « intellectuelle » renforcés (prolongation de la durée du droit d'auteur, extension du champ du brevet, diminution du domaine public, etc.), sur des appareils législatifs répressifs (Hadopi, projet de traité ACTA, etc.) et sur des dispositifs techniques de type DRM [12].

4 Les réseaux vecteurs de pratiques de partage

Mais les réseaux numériques ne font pas que questionner le régime de propriété. Ils ouvrent également des nouveaux modes de production, création, échange et socialisation horizontalisés, de pairs à pairs [2]. Se multiplient les dispositifs techniques en ligne permettant l'échange de maison, de voiture, la mise à disposition de machine à laver, de jardin, de perceuse ou d'instruments de musique le *coachsurfing*⁶, le covoiturage, le troc d'habits, la revente de particulier à particulier d'objets en tous genres, le don d'objets inutilisés... Les consommateurs s'organisent pour acheter groupés, soit pour obtenir des prix plus intéressants, soit pour pouvoir dialoguer directement avec les producteurs. Les habitants des villes occupent collectivement des espaces publics à l'abandon et les transforment en jardins. Les sites de *crowdfunding* permettent d'organiser un prêt individuel ou la levée de fonds pour monter une activité, pour financer un film, sans passer par les banques mais en s'adressant directement à des particuliers...

Ces pratiques ne cherchent pas spécifiquement à remettre en cause un régime de propriété, comme dans le cas précédent, pour autant elles y participent dans les cas des biens matériels, en proposant de substituer à une acquisition une mise à disposition (que ce soit sous forme de prêt gracieux ou de location) : le partage d'une voiture ou d'une perceuse (souvent sous-utilisée par son propriétaire) participe d'une diminution de la consommation d'objets souvent frappés d'obsolescence précoce et met un frein à la logique d'accumulation. Pour les tenants de ces *product service systems* (des objets convertis en services) [3], les individus, en acceptant d'entrer dans ces logiques de consommation collaborative, font passer la qualité de leur consommation avant le besoin de possession.

En effet, dans un même temps, ces logiques s'attaquent à la question de la valeur et de sa construction. En contournant, voire en désintermédiant les acteurs habituels du système de production (hypermarchés, banques, chaînes hôtelières, etc.), elles participent à une redéfinition de la valeur des biens et services. Celle-ci s'affranchit de la valeur d'échange et lui préfère une valeur d'usage, un usage compris dans un sens étendu, c'est-à-dire pas uniquement l'utilité individuelle du bien ou du service mais aussi son utilité collective, celle-ci pouvant inclure des dimensions écologiques (par exemple la valeur pour l'humanité d'une langue locale en voie de disparition, la valeur d'un bien produit localement plutôt que transporté d'un continent à un autre). La qualité de la consommation est liée à cette expérience différente de la valeur d'usage, y compris dans sa dimension interactive : en prêtant ou louant une tondeuse à gazon aux habitants de son quartier, son propriétaire se crée de nouvelles occasions de socialisation locale.

Ces pratiques participent également d'une diversification et d'une miniaturisation de l'offre : alors que le capitalisme tend naturellement vers la concentration et génère oligopoles et monopoles que les régulations anti-trusts peinent à limiter, ces initiatives d'économie du partage permettent à une

6 Le *coachsurfing* consiste à accueillir gratuitement chez soi des visiteurs *a priori* inconnus, pour une ou deux nuits.

multitude d'individus ou de petites entreprises de participer aux échanges : un créateur peut proposer du design à la demande via une plateforme dédiée, un épargnant peut s'engager dans une démarche de micro-capital risque, un bricoleur peut proposer ses cours et conseils à son voisinage... Tout ceci sur un mode flexible à la fois en termes de temps et d'implication. Certaines de ces initiatives préexistaient aux réseaux numériques (les Réseaux d'échanges réciproques de savoirs⁷ sont apparus en France dans les années 70 !), mais ceux-ci leur ont permis à la fois de monter en puissance en termes d'usages et d'usagers et de se déterritorialiser.

5 Des pratiques éparses, un horizon commun

Les communautés des communs du numérique – acteurs du logiciel libre, de l'*open hardware*, de l'*open design*, ou encore de la fabrication en pair à pair – voient dans la rupture avec la propriété endogène au numérique l'occasion de repenser la place de l'économie dans son articulation avec le lien social, d'imaginer des modes de production et de création horizontaux, collaboratifs, plus écologiques au sens de Guattari [7] c'est-à-dire dans une autre relation tout à la fois à la nature et l'environnement, mais aussi à la manière de se relier aux autres et de faire sens. Fidèles sans nécessairement le savoir à la pensée d'Ostrom, ils inventent les règles *ad hoc* spécifiques à leurs communautés permettant de protéger et de diffuser le régime des communs : licence GPL⁸ pour le logiciel, Creative commons⁹ pour les contenus, OdbL¹⁰ pour les données, etc. Dans un même temps, ils construisent les outils économiques de leur pérennité grâce à des modèles d'affaires qui fuient le système de la rente propre aux enclosures pour imaginer des modèles complexes, dans lesquels services, troc et don se mêlent [2].

De fait nous voyons aujourd'hui cohabiter dans le monde du numérique des logiques économiques qui empruntent aux trois régimes de propriété, parfois de façon complémentaire, mais aussi conflictuelle. À un extrême nous observons une économie capitaliste de la spéculation ultime, c'est-à-dire de la spéculation sur le futur (comme les produits dérivés financiers) et sur l'intime : autour d'acteurs dont le cœur de la valeur repose uniquement sur l'économie de l'attention, c'est-à-dire sur la commercialisation des traces, actions et données personnelles de leurs utilisateurs, est en train de se construire une bulle dont on a pu entrevoir la fragilité à l'occasion de l'introduction en bourse de Facebook. À l'autre extrême s'invente une innovation en pair à pair, permettant de mobiliser des ressources créatives inédites pour produire en circuit court des produits de meilleure qualité, plus respectueux de l'environnement et pour un coût adapté à la réalité financière du plus grand nombre. La voiture Wikispeed¹¹ est probablement un archétype de cette posture.

Entre les deux se construisent toute une série de régimes hybrides : dans le monde du logiciel cohabitent logiciel propriétaire, logiciel libre et logiciel *open source* ; dans le secteur du *hardware* domine le modèle de propriété privée mais l'*open hardware* se développe à vitesse accélérée ; c'est probablement dans l'univers des contenus culturels et des connaissances que s'observent les pratiques les plus diverses. Alors que les grands éditeurs de revues scientifiques poursuivent sur la voie d'une économie capitalistique à forte croissance, les revues ouvertes de type PLoS¹² assoient leur légitimité scientifique et leur robustesse économique. Pendant que Wikipedia demeure une des expériences les plus réussies de partage de connaissances et de communauté en pair à pair, les acteurs industriels du livre électronique élaborent des normes non interopérables de manière à limiter la circulation des œuvres à leurs propres outils de lecture. Et, pendant que les industries du cinéma et de la musique font passer loi après loi pour renforcer les régimes punitifs contre les téléchargements dits illégaux, les internautes poursuivent massivement le partage d'œuvres culturelles.

7 <http://www.rers-asso.org>

8 http://fr.wikipedia.org/wiki/Licence_publique_g%C3%A9n%C3%A9rale_GNU

9 <http://creativecommons.org/about>

10 <http://opendatacommons.org/licenses>

11 La voiture WikiSpeed SGT01, une voiture quatre places conforme aux normes de sécurité, a été conçue en une semaine par une équipe de volontaires (sans capital) en utilisant des méthodes de développement du monde du logiciel. Chaque partie de la voiture peut être modifiée indépendamment. La voiture est vendue 29 000 \$, sa consommation d'essence est de 100 miles par gallon (2,3 litres pour 100 km) et elle peut être assemblée par n'importe quel mécanicien. <http://www.wikispeed.com>

12 <http://www.plos.org>

6 État/marché/commons : articulation ou confrontation ?

Dans ce paysage en transformation, un des sujets de débat qui émerge entre les acteurs engagés dans les pratiques de commons est celle de l'articulation de ces derniers au marché et à l'État. *De facto*, on observe aujourd'hui une cohabitation, voire une imbrication forte entre les différentes logiques. La personne qui ouvre gracieusement la porte de son logement au touriste de passage est néanmoins propriétaire de son canapé, le développeur de logiciel libre a acheté son ordinateur, et les concepteurs d'Arduino vendent leurs services de formation pour financer leurs activités de design ouvert et versent des impôts à l'État pour ces activités...

Pour certains, cette cohabitation est non seulement normale mais souhaitable, les commons étant une des réponses possibles parmi d'autres à la question de la recherche du mode optimum de régulation économique et politique. Ce qu'ils revendiquent, c'est non seulement la protection de ces commons contre les tentatives d'éradication par le marché (cf. les batailles successives dans l'Union européenne pour soumettre le logiciel au régime du brevet), mais surtout un rééquilibrage en faveur des commons et au détriment de marchés, devenus omnipotents depuis les dérégulations successives de la fin du XX^e siècle. Marginaux aujourd'hui à l'échelle de l'économie et de la gouvernance mondiale, les commons auraient ainsi vocation à se diffuser dans des pans entiers de l'activité humaine. Quant à l'État, il peut dans cette approche jouer un rôle à tout le moins de protecteur des commons, en faisant adopter les régulations qui vont participer de leur pérennité, voire de coopérateur, en y contribuant financièrement (par exemple, subventions aux espaces de *coworking*), en se posant en garant ultime des droits des « *commoners* », ou en nourrissant directement les commons (par exemple, les données publiques libérées par les États et les collectivités locales vont contribuer à enrichir un patrimoine universel de données numériques ouvertes [16]).

Cette approche se veut doublement pragmatique : d'une part elle acte le rapport de force existant et le temps long qui sera nécessaire pour le renverser ; d'autre part elle entend tirer partie de sa capacité à se réinventer continuellement en fonction des contextes culturels, des besoins et des spécificités des communautés concernées (on ne construit et ne régule pas une forêt comme un logiciel, une voiture comme une monnaie locale). Cette contrainte est vécue comme une opportunité d'échapper aux visions totalisantes véhiculées par le modèle de propriété collective du communisme comme par le modèle du tout-marché du capitalisme contemporain.

Pour d'autres, les commons sont porteurs d'une radicalité bien plus profonde. En s'attaquant aux racines de la propriété et de la conception de la valeur, ils défient le capitalisme dans son essence. En organisant de nouvelles règles de gouvernances auto-édifiées par les communautés, ils contestent le cœur de la légitimité de la puissance publique et actent son inefficacité. En mettant en place des modèles d'innovation, de production, de financement et de consommation alternatifs, ils questionnent le modèle même de développement économique et de partage des richesses de nos sociétés. En réintégrant l'environnement et le lien social dans le calcul de la valeur, ils répondent à la crise écologique et de civilisation que le marché nourrit et face à laquelle l'État est impuissant, comme le sommet de Rio+20 vient encore de le démontrer. En refusant même d'associer la notion de « biens » ou de « ressources » aux commons, ils cherchent à en écarter la vision économique et utilitariste et à en souligner l'essence politique. Dans cette perspective, les commons ont vocation à participer à la fois à la construction d'une alternative globale au capitalisme financiarisé et à la marginalisation du rôle de la puissance publique, complice actif du précédent. Ambitieuse, cette approche renoue avec les grandes utopies de la fin du XIX^e et du XX^e siècle, capables d'apporter un récit unifié à des populations révoltées en quête de sens.

Ces différentes approches s'expliquent en partie par les racines idéologiques et politiques auxquelles vont puiser les différents acteurs des mouvements des commons du numérique. Certains, venus du monde du logiciel libre, et plus généralement du web, sont les héritiers d'une culture forgée aux États-Unis à partir des années 60-70, métissage entre les mouvements contre-culturels et les chercheurs des grands laboratoires technologiques mis en place après la seconde guerre mondiale [18]. Une cyberculture qui emprunte plus souvent au libertarisme qu'à la pensée de gauche. Ce libertarisme, plus ou moins assumé ou conscient aujourd'hui, explique en partie le refus d'un rôle de la puissance publique chez certains des *commoners*. À l'inverse, au fur et à mesure que la pensée des commons attire des mouvements civiques et sociaux venus de différents courants de la gauche marxiste, chrétienne ou autre, le rôle de la puissance publique retrouve une place dans cette pensée.

Il va sans dire que ces deux approches, tirées d'une observation participante aux mouvements des *commoners*, ne s'opposent pas de façon aussi binaire mais se nourrissent, s'interpellent l'une l'autre. Surtout, elles ne sont pas formulées telles quelles par les acteurs.

Les questions de la relation à l'État et au marché et de la radicalité transformatrice sont et seront centrales dans l'évolution des mouvements des communs. Mais ce ne sont certainement pas les seules. Trois autres nous semblent émerger.

7 Des questions théoriques à l'épreuve de l'expérimentation

La première, probablement la plus simple, tient à la place des dispositifs techniques dans la construction de ces communs. Paradoxalement, la technologie qui, nous l'avons vu, joue un rôle central dans cette constitution des communs immatériels, peut aussi être un facteur de division au moment où les *commoners* revendiqués vont à la rencontre des mouvements civiques et sociaux venus d'autres engagements et d'autres horizons politiques.

Pour toute une série d'acteurs – des développeurs du libre aux contributeurs de WikiLeaks ou aux membres du Chaos Computer Club – la technologie est à la fois un objet politique en soi qui appelle à être maîtrisé (pour éviter que d'autres ne s'en servent pour nous contrôler) et un vecteur de transformation politique. Pour d'autres, et c'est sûrement le modèle dominant dans le monde associatif, par exemple, les dispositifs techniques ne sont que des vecteurs parmi d'autres de l'action militante, un instrument de plus à ranger dans la boîte à outils. Enfin pour certains acteurs qui défendent les communs naturels ou qui se positionnent sur des luttes plus traditionnelles, les technologies sont soit inaccessibles et coûteuses, soit considérées comme des outils d'oppression, participant d'un modèle de civilisation contre lequel ils sont en lutte (la technologie venant bouleverser les rapports au temps, aux socialisations, à l'intime...).

La deuxième est liée à l'avenir du travail dans l'économie des communs du numérique. Le travail essentiellement cognitif, en communautés horizontales, dispersées géographiquement, avec des individus reliés par des réseaux, participe d'un phénomène largement identifié dans l'économie informationnelle : l'avènement d'une nouvelle organisation du travail flexible, dans laquelle l'individu est progressivement désalarisé [14], obligé de pourvoir par lui-même au renouvellement de son capital de connaissances et de compétences, source de sa valeur sur le marché du travail, et isolé dans sa recherche du travail.

Les plateformes de *crowdsourcing* (nous sortons ici temporairement du champ des communs pour un détour par le marché) qui permettent de mettre en relation directe offreurs et demandeurs de compétences sont certainement l'archétype de cette nouvelle organisation du travail. Leurs vertus sont connues, tant du point de vue de l'entreprise qui les mobilisent (pour soumettre un problème d'innovation à des chercheurs du monde entier, pour commander une image à un photographe, pour mobiliser ses clients dans la co-conception d'un produit) que des « travailleurs » : c'est l'occasion pour un jeune web designer de percer sur un marché, pour un innovateur d'un pays en développement d'avoir accès au marché du travail des pays occidentaux à distance, une opportunité pour une personne à la recherche d'un job temporaire à faire de chez soi...

Pour autant, ces places de marché du travail par nature mondialisées promeuvent des logiques du moins disant, mettant en concurrence des intelligences qui évoluent dans des contextes juridiques et économiques différents, ce qui tire globalement ce marché vers la norme la plus basse, celle des marchés du travail les plus dérégulés, et interdisent toute forme d'organisation collective de type syndical. Si les plateformes collaboratives sont de nature différente dans la mesure où le lien de subordination propre à la relation travailleur/entreprise disparaît ou s'estompe, elles participent également à cet isolement de l'individu dans sa relation au travail et à sa précarisation : il est en charge de sa recherche de travail rémunérateur et l'espace de travail comme lieu de construction de sociabilité et d'action collective disparaît. Tous les individus, même chez des jeunes nés à l'ère du numérique, ne sont pas en capacité psychique et intellectuelle de se construire professionnellement et socialement dans un monde de travail collaboratif et autonome.

Le troisième grand questionnement, lié au précédent, interpelle la place même de l'économie dans la société et de ses indicateurs. En actant l'abondance des ressources, et en refusant de s'appuyer sur une création artificielle de la rente pour générer de la valeur d'échange, l'économie du partage apparaît du point de vue du marché comme destructrice de valeur. Alors que le logiciel libre et *open source* a su se tailler une part de marché importante face au logiciel propriétaire, la comparaison des chiffres d'affaires générés (à service rendu équivalent) semble plaider pour le logiciel propriétaire, au point que certains n'hésitent pas à accuser le logiciel libre et *open source* de saper le marché du logiciel¹³. On voit bien que cet argument ne peut être réfuté dans une approche économique classique

13 Proprietary vendors lose £30bn to open source. <http://www.zdnet.com/-3039397439>

où le taux de croissance demeure l'alpha et l'oméga de la mesure de la santé d'une économie et où son calcul repose sur des indicateurs parcellaires.

Cela pose également en filigrane la question du modèle économique des communs. Si la gratuité et le troc peuvent régner au sein même de la communauté, la question de sa pérennité économique dans son rapport au monde extérieur oblige à se poser la question de son financement. Le monde du logiciel libre et *open source* a trouvé une réponse composée d'un mélange d'intrants financés indirectement par le monde de l'entreprise (le salarié de Microsoft qui code gratuitement en libre à ses heures perdues, IBM qui met à disposition des équipes de développeurs pour pouvoir en retour utiliser les logiciels libres) et de revenus générés par des services autour du logiciel (personnalisation, formation, etc.). Mais tous les communs du numérique n'ont pas encore été aussi loin dans la construction de leur autonomie financière.

La même question de « destruction de valeur d'échange » se pose avec une acuité encore plus grande quand on se penche spécifiquement sur les dispositifs socio-techniques qui facilitent les logiques de dons et d'échanges non monétaires. Du point de vue de l'État, ces échanges constituent un manque à gagner fiscal, puisque, ne transitant pas par un échange monétaire, ils sont exempts de TVA ou autre forme d'imposition. Du point de vue du marché, il s'agit d'une concurrence déloyale, puisqu'ils attirent une clientèle sans être assujettis aux mêmes contraintes légales et fiscales. Ainsi la personne qui met à disposition son canapé gracieusement pour le touriste de passage n'aura pas à déclarer son travail d'« hôtelier amateur » ni à payer d'impôt. Là encore notre système de comptabilité ne voit qu'une perte sèche d'activité économique.

Certains *commoners* ne voient dans ces effets de bord qu'une opportunité de desserrer la contrainte fiscale et, ce faisant, de diminuer l'emprise de la puissance publique tout en luttant contre un marché qui reste largement en position de force.

Pour ceux qui pensent que communs et État devront d'une façon ou d'une autre cohabiter et que l'État doit devenir un allié des communs, ces angles morts sont autant d'opportunités de créativité politique. Une créativité qui dans un premier temps peut s'appliquer à construire les indicateurs de richesse collective susceptibles à la fois de complexifier la mesure de la valeur d'échange (pour reprendre notre exemple, le *coachsurfer* certes ne paie pas d'hôtel mais peut-être n'aurait-il pas eu les moyens de voyager autrement et il dépense de l'argent en transports, au restaurant, au musée...) et surtout de refléter la valeur d'usage telle que définie précédemment (c'est une occasion de rencontre inédite pour le *coachsurfer* et son hôte, qui souffre peut-être de solitude ; c'est une occasion de valoriser le patrimoine d'un territoire peu visité par les touristes classiques). Dans cette logique, ces nouveaux indicateurs auxquels certains travaillent déjà depuis de nombreuses années [6] [19] deviennent des outils déterminants pour à la fois rendre les communs visibles, pertinents aux yeux du reste de la société, et pour les protéger.

L'essentiel du vingtième siècle a été marqué par sa bipolarité, non seulement géopolitique mais surtout idéologique, confiant alternativement l'intérêt général soit au marché soit à l'État. La fin du siècle et le début du suivant laissaient croire que le premier l'avait emporté définitivement sur le second, reléguant la puissance publique dans un rôle d'assistant subordonné au premier. Les crises successives que traverse aujourd'hui le monde ouvrent une brèche. Il est dorénavant possible de renouer avec des modèles de gestion partagée de la richesse et de gouvernances auto-organisées que l'on pensait oubliés ou en voie de disparition. Les dispositifs techniques numériques libèrent une partie de l'économie de la rareté et outillent les sociétés en capacités communicationnelles et collaboratives. Ils fournissent ainsi une formidable opportunité pour apporter la preuve, par l'expérience, de la pertinence et de la robustesse des communs. Dans un même temps le *buen vivir* (vivre bien par opposition à vivre mieux) fait son chemin dans les mouvements sociaux et civiques de différents continents¹⁴ en proposant un modèle de développement alternatif, plus équitable et durable. Ceci constitue un encouragement majeur à ce que la pensée et la praxis des communs continuent d'irriguer les expériences de transformation politique et sociale.

14 Modèle de développement promu par les communautés indigènes d'Amérique latine, au cœur du IV^e sommet continental des peuples et nationalités indigènes de 2009 et repris notamment dans le Sommet des peuples pour la justice sociale et environnementale en défense des biens communs à Rio+20 en juin 2012.
<http://www.cetri.be/spip.php?article1037>

Références

- [1] Christophe AGUITON. *Biens communs, sphère publique et « gauche de transformation sociale »*. Juillet 2012 <http://vecam.org/article1259.html>
- [2] Michel BAUWENS and the P2P foundation. *Synthetic overview of the collaborative economy*. 2012. [À paraître]
- [3] Rachel BOTSMAN, Roo ROGERS. *What's mine is yours: The rise of collaborative consumption*. New York : Harper Collins, 2010. 304 p.
- [4] James BOYLE. « The second enclosure movement and the construction of the public domain ». *Law and Contemporary Problems*, Winter/Spring 2003, vol. 66, p. 33-74
- [5] Tine DE MOORE. « From Common pastures to global commons: A historical perspective on interdisciplinary approaches to commons ». *Natures, Sciences, Sociétés*, oct.-déc. 2011, vol. 19, n° 4, p. 422-431. <http://dx.doi.org/10.1051/nss/20111133>
- [6] Jean GADREY et Florence JANY-Catrice. *Les nouveaux indicateurs de richesse*. Paris : La Découverte, 2007. 128 p. (Repères)
- [7] Félix GUATTARI. *Les trois écologies*. Paris : Éditions Galilée, 1989. 80 p.
- [8] Garrett HARDIN. « The Tragedy of the Commons ». *Science*, 1968, vol. 162, n° 3859, p. 1243–1248
- [9] Michael HARDT. « Two faces of Apocalypse : A letter from Copenhagen ». *Polygraph*, 2010, n° 22, p. 265-274
- [10] Charlotte HESS, « Mapping the new commons ». *Social Science Research Network*, July 2008. http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1356835
- [11] Gaëlle KRIKORIAN, « Accès à la santé ou renforcement des droits de propriété intellectuelle : enjeux des normes internationales ». In : *Libres savoirs : les biens communs de la connaissance - produire collectivement, partager et diffuser les connaissances au XXI^e siècle*, ouvrage coordonné par l'association Vecam. Caen : C&F Éditions, 2011. P. 105-115
- [12] Hervé LE CROSNIER. « Die Geschichte stottert oder wiederholt sich. Neue Commons, neue Einhegungen ». In : Silke Helfrich und die Heinrich-Böll-Stiftung. *Commons - Für eine neue Politik jenseits von Markt und Staat*. Bielefeld : Transcript Verlag, 2012. P. 218 – 223
- [13] Hervé LE CROSNIER. « Inventivité sociale et logique du partage. Elinor Ostrom ou la réinvention des biens communs ». *Les puces savantes*, 15 juin 2012. <http://blog.mondediplo.net/2012-06-15-Elinor-Ostrom-ou-la-reinvention-des-biens-communs>
- [14] Yann MOULIER BOUTANG. *Le capitalisme cognitif : la nouvelle grande transformation*. N^{elle} éd. augm. Paris : Amsterdam Éditions, 2008. 320 p.
- [15] Elinor OSTROM. *Governing the commons : the evolution of institutions for collective action*. Cambridge University Press, 1990
- [16] Valérie PEUGEOT. « Le web des données laisse-t-il une place aux biens communs ? ». In : *Libres savoirs : les biens communs de la connaissance - produire collectivement, partager et diffuser les connaissances au XXI^e siècle*, ouvrage coordonné par l'association Vecam. Caen : C&F Éditions, 2011. P. 192-210
- [17] James B. QUILLIGAN. « Warum wir Commons von öffentlichen Gütern unterscheiden müssen ». [Why distinguish Common Goods from Public Goods ?]. In : Silke Helfrich und die Heinrich-Böll-Stiftung. *Commons - Für eine neue Politik jenseits von Markt und Staat*. Bielefeld : Transcript Verlag, 2012. P. 99-106
- [18] Fred TURNER. *From counterculture to cyberculture – Steward Brand, the whole earth network, and the rise of digital utopianism*. The University of Chicago Press, 2006 [Trad. française : *Aux sources de l'utopie numérique*. C&F Éditions. À paraître à l'automne 2012]
- [19] Patrick VIVERET. *Reconsidérer la richesse : rapport final de la mission « nouveaux facteurs de richesse »*. Paris : La Documentation française, 2002. 135 p.